



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr LENGELE Matthieu a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Chaussée de Namur, 75 à 1367 Ramillies, et cadastré 3<sup>ème</sup> Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section A, n° 1173.

Le projet consiste à **PLACER UN FOOD TRUCK**, et présente les caractéristiques suivantes :  
*La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.VIII.13.*

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **17/01/2020** au **31/01/2020** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que le samedi 18/01/2020 de 9h30 à 12h. Le dossier peut également être consulté sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44 (pas de permanence téléphonique le mercredi).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 11/01/2020 au 31/01/2020

À Ramillies, le 06/01/2020.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY